



Conseil économique et social

Distr. générale
7 septembre 2023
Français
Original : anglais

Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023

Débat consacré à la gestion

Compte rendu analytique de la 44^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 25 juillet 2023, à 15 heures

Présidence : M^{me} Narváez Ojeda (Vice-Présidente) (Chili)

Sommaire

Point 17 de l'ordre du jour : Organisations non gouvernementales (*suite*)

Point 4 de l'ordre du jour : Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (*suite*)

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

d) Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles

h) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

g) Établissements humains

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

a) Rapports des organes de coordination

b) Projet de budget-programme pour 2024

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M^{me} Stoeva (Bulgarie), M^{me} Narváez Ojeda (Chili), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 17 de l'ordre du jour : Organisations non gouvernementales (suite) (E/2023/32 (Part III) ; E/2023/L.32)

1. M^{me} Nishihara (Chili) fait valoir que la décision de son pays de s'abstenir de voter sur le projet de décision E/2023/L.32 à la séance précédente (voir E/2023/SR.43) ne reflète aucun jugement concernant une organisation non gouvernementale (ONG) particulière à laquelle il a été recommandé d'octroyer le statut consultatif, ni aucune intention de restreindre l'inclusion de la société civile. Au contraire, le Chili soutient et respecte les procédures et mécanismes formels établis par les États Membres au sein du Conseil pour inclure la société civile et que le Chili s'est engagé à respecter en tant que membre du Conseil et du Comité chargé des organisations non gouvernementales.

2. M^{me} Widyastuti (Indonésie) explique que son pays a voté contre le projet de décision E/2023/L.32 car ignorer la recommandation faite par le Comité chargé des organisations non gouvernementales porterait atteinte aux normes procédurales et aux processus institutionnels établis. Il convient de se fier à l'expertise du Comité, à la diversité de ses points de vue et à l'exhaustivité des évaluations qu'il propose. En votant contre le projet de recommandation, l'Indonésie a cherché à éviter qu'un précédent ne jette le doute sur d'autres recommandations similaires.

3. La décision de l'Indonésie de voter contre le projet de décision est conforme à son engagement en faveur de la coopération pacifique et du respect mutuel. Il est primordial que les États Membres veillent à ce que les intérêts politiques ne l'emportent pas sur le droit international ou les règles établies au sein du système des Nations Unies. Il ne peut y avoir de renforcement du multilatéralisme que si tous les États Membres s'unissent pour le mettre en œuvre, et il incombe au Conseil de répondre à tout mécontentement concernant les méthodes opérationnelles du Comité.

4. M^{me} Sengdara (République démocratique populaire lao) déclare que sa délégation a conscience de l'importante contribution des organisations de la société civile aux travaux de l'ONU et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qu'elle n'a aucune objection à l'égard de l'une ou l'autre des ONG spécifiquement mentionnées dans le projet de décision. Toutefois, elle s'inquiète de l'approche du projet de décision, qui sape le processus

décisionnel du Comité chargé des organisations non gouvernementales. Il est de la responsabilité commune des États Membres de créer un environnement dans lequel tous les organes des Nations Unies peuvent s'acquitter de leur mandat. Le fait d'outrepasser la décision d'un tel organe ne serait pas de nature à faire progresser le multilatéralisme.

Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité chargé des organisations non gouvernementales dans son rapport sur les travaux de la reprise de sa session de 2023 [E/2023/32 (Part III)]

5. **La Présidente** appelle l'attention sur les projets de décision figurant au chapitre I du rapport.

Projet de décision I : Demandes d'admission au statut consultatif et de changement de nom et rapports quadriennaux reçus d'organisations non gouvernementales

6. *Le projet de décision I, tel que modifié par l'adoption du projet de décision E/2023/L.32, est adopté.*

Projet de décision II : Suspension du statut consultatif des organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil

7. *Le projet de décision II est adopté.*

Projet de décision III : Réadmission au statut consultatif des organisations non gouvernementales qui ont présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil

8. *Le projet de décision III est adopté.*

Projet de décision IV : Retrait du statut consultatif d'organisations non gouvernementales, en application de la résolution 2008/4 du Conseil

9. *Le projet de décision IV est adopté.*

Projet de décision V : Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2024 du Comité chargé des organisations non gouvernementales

10. *Le projet de décision V est adopté.*

Projet de décision VI : Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2023

11. *Le projet de décision VI est adopté.*

Point 4 de l'ordre du jour : Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations
(E/2023/9/Add.8 et E/2023/9/Add.9)

Organe international de contrôle des stupéfiants

12. **La Présidente** invite le Conseil à élire un membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants parmi les candidatures proposées par les gouvernements (E/2023/9/Add.8) pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 1^{er} mars 2025, pour pourvoir le siège devenu vacant à la suite du décès de M. Bernard Leroy (France). Le nombre de candidatures étant supérieur au nombre de sièges à pourvoir, elle invite le Conseil à élire ce membre au scrutin secret.

13. *Sur l'invitation de la Présidente, M^{me} Tudor-Bezies (Canada) et M. Imanuel (Indonésie) assument les fonctions de scrutateur.*

14. *Il est procédé au vote au scrutin secret.*

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	48
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	48
<i>Nombre de votants :</i>	48
<i>Majorité requise :</i>	25
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
M. Lapaque (France)	28
M. Arthivech (Thaïlande)	9
M. Djadi (Algérie)	8
M. Torkornoo (Ghana)	2
M. Abani Ahmed (Niger)	1
M. Adu-Amankwah (Ghana)	0

15. *Ayant obtenu la majorité requise, M. Lapaque (France) est élu membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.*

16. **La Présidente** invite le Conseil à élire un membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants parmi les candidatures proposées par l'Organisation mondiale de la Santé (E/2023/9/Add.9) pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 1^{er} mars 2027, pour pourvoir le siège devenu vacant à la suite de la démission de M. Mattick (Australie). Le nombre de candidatures étant supérieur au nombre de sièges à pourvoir, elle invite le Conseil à élire ce membre au scrutin secret.

17. *Sur l'invitation de la Présidente, M^{me} Tudor-Bezies (Canada) et M. Imanuel (Indonésie) assument les fonctions de scrutateur.*

18. *Il est procédé au vote au scrutin secret.*

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	48
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	48
<i>Nombre de votants :</i>	48

Majorité requise : 25

Nombre de voix obtenues :

M ^{me} Simão (Brésil)	24
M. Farrell (O'Fearghail) (Australie)	22
M. del Campo Sánchez (Mexique)	2

19. **La Présidente** invite le Conseil à élire un membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants parmi les candidatures proposées par l'Organisation mondiale de la Santé, lors d'un second vote limité aux deux candidatures qui ont obtenu le plus grand nombre de voix lors du vote précédent sans avoir recueilli la majorité requise.

20. *Sur l'invitation de la Présidente, M^{me} Tudor-Bezies (Canada) et M. Imanuel (Indonésie) assument les fonctions de scrutateur.*

21. *Il est procédé au vote au scrutin secret.*

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	46
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	46
<i>Nombre de votants :</i>	46
<i>Majorité requise :</i>	24
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
M ^{me} Simão (Brésil)	26
M. Farrell (O'Fearghail) (Australie)	20

22. *Ayant obtenu la majorité requise, M^{me} Simão (Brésil) est élue membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.*

Comité du programme et de la coordination

23. **La Présidente** indique qu'il reste un siège à pourvoir au Comité du programme et de la coordination pour un membre à choisir par les États d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle considère que le Conseil souhaite proposer la candidature du Costa Rica par acclamation en vue de son élection par l'Assemblée générale au Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2024.

24. *Le Costa Rica est désigné en vue de son élection par l'Assemblée générale au Comité du programme et de la coordination.*

Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

25. **La Présidente** déclare qu'il reste un siège à pourvoir au Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida pour un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle considère que le Conseil souhaite élire le Mexique membre du Conseil de coordination du

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida par acclamation, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2024.

26. *Le Mexique est élu par acclamation membre du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.*

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (suite)

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés (A/78/112-E/2023/94 ; E/2023/L.24)

27. **M. Erdenebileg** (Chef du Service de l'élaboration des politiques, de la coordination, du suivi et des rapports du Bureau de la Haute Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés » (A/78/112-E/2023/94), dit que plus de 5 000 personnes ont participé à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, dont 47 chefs d'État et de gouvernement, 200 ministres et vice-ministres, des représentantes et représentants du système des Nations Unies, y compris des coordonnateurs résidents et coordonnatrices résidentes de pays les moins avancés, des acteurs du secteur privé, des organisations de la société civile et des grands groupes. Les participantes et participants se sont engagés à prendre des mesures de soutien concrètes et ont notamment annoncé des contributions financières de plusieurs centaines de millions de dollars, un renforcement des accords de coopération, de nouveaux partenariats et une augmentation des investissements.

28. Néanmoins, il reste beaucoup à faire pour lutter contre les effets persistants de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et des crises mondiales concomitantes actuelles, qui ont eu un effet dévastateur sur les progrès réalisés par les pays les moins avancés en matière de développement. En 2020, dans ces pays, 32 millions de personnes ont basculé dans l'extrême pauvreté et le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire sévère est passé de 243 millions en 2020 à 266 millions en 2021. Il est impératif de s'attaquer à l'insécurité alimentaire, à la sous-alimentation et aux conséquences des urgences alimentaires. Le Bureau de la Haute Représentante présentera un deuxième rapport à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale sur la mise en

place d'un dispositif de réserve alimentaire pour les pays les moins avancés. En 2022, 22 % des enfants des pays les moins avancés n'étaient pas scolarisés, un chiffre plus de deux fois supérieur à la moyenne mondiale. Le Bureau de la Haute Représentante prépare une étude de faisabilité pour examen par l'Assemblée générale sur la création d'une université en ligne qui exploiterait le potentiel de la numérisation pour faire progresser l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Dans les pays les moins avancés, le taux de mortalité infantile est de 45 pour 1 000 naissances vivantes, soit 62 % de plus que la moyenne mondiale, et les infrastructures de base nécessaires à la transformation structurelle sont souvent insuffisantes ou inexistantes. En 2020, tout juste 56 % de leur population (45 % dans les zones rurales) avaient accès à l'électricité et seulement 36 % utilisaient le haut débit mobile. Au lendemain de la pandémie, 15 des pays les moins avancés présentent un risque élevé de surendettement et six se trouvent déjà en situation de surendettement. Il serait essentiel d'accroître les investissements dans ces pays pour relancer l'économie et faire progresser les objectifs de développement durable, mais les investissements étrangers directs dans les pays les moins avancés ont diminué de 14 % entre 2021 et 2022. Le Bureau de la Haute Représentante explore donc la possibilité de créer un centre d'appui aux investissements internationaux pour ces pays, conformément aux exigences du Programme d'action de Doha.

29. Il est nécessaire de mettre à profit et d'exploiter la forte impulsion donnée par la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le Bureau de la Haute Représentante s'efforce de traduire en actes les engagements pris lors de la Conférence, notamment en rendant opérationnel le Mécanisme de soutien au reclassement durable, de sorte à fournir des conseils politiques et techniques aux pays en passe de sortir de la catégorie des pays les moins avancés. En juin 2023, la Haute Représentante a réuni les chefs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour assurer le suivi des engagements pris en faveur des pays les moins avancés lors de l'événement de haut niveau organisé par le Secrétaire général à Doha. Le Bureau de la Haute Représentante prépare la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui auront lieu en 2024 et concerneront 25 des pays les moins avancés.

30. **M^{me} Adhikari** (Observatrice du Népal), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que les multiples crises mondiales survenues au cours de la première année du Programme d'action de

Doha en faveur des pays les moins avancés ont montré que le partenariat, la coopération et le soutien de la communauté internationale étaient indispensables à un reclassement sans heurts, durable et irréversible de ces pays.

31. Lors de l'adoption du Programme d'action de Doha, les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement ont renouvelé et renforcé leurs engagements en faveur d'un relèvement rapide, durable et inclusif après les crises et autres obstacles structurels. Cependant, il en va tout autrement sur le terrain. Près de la moitié des personnes les plus pauvres du monde vivent dans les pays les moins avancés, un quart des jeunes n'y sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, et le recul de la sous-alimentation y reste très lent. Le manque de financement de la recherche et du développement entrave l'innovation et empêche les pays les moins avancés de profiter des avantages de la science, de la technologie, de l'innovation et des solutions numériques. La diversification des modes de production et d'échange est la clé du succès économique, mais plus de la moitié de la population des pays les moins avancés dépend du secteur agricole, ce qui les rend vulnérables aux chocs. Dans ces pays, les secteurs les plus susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable n'ont pas été évalués. En outre, les pays les moins avancés subissent de plein fouet les effets des changements climatiques alors qu'ils contribuent à peine à l'empreinte carbone mondiale.

32. Si l'objectif de mobilisation de ressources financières internationales pour le développement durable des pays les moins avancés n'est toujours pas atteint, grâce au soutien renforcé de la communauté internationale, à une plus grande allocation de ressources et au passage de l'engagement à l'action, il reste possible de sortir 15 pays de la catégorie des pays les moins avancés d'ici à 2031. Le Groupe appelle à intégrer le Programme d'action de Doha dans le système des Nations Unies pour le développement et dans les fonds et programmes des Nations Unies, et invite les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement à corriger le tir en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

Projet de résolution E/2023/L.24 : Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031

33. **La Présidente** dit que le projet de résolution est sans incidence sur le budget-programme.

34. *Le projet de résolution E/2023/L.24 est adopté.*

35. **M. Heartney** (États-Unis d'Amérique) déclare qu'en ce qui concerne les échanges commerciaux et le paragraphe 12 du texte, sa délégation réitère les explications de position sur le Programme d'action de Doha, qu'elle avait présentées à la première partie de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le 17 mars 2022.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

d) Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles (E/2023/86 ; E/2023/L.26)

36. **M. Obermeyer** (Directeur du Bureau de New York de l'Organisation mondiale de la Santé), introduisant son rapport sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (E/2023/86), signale que plusieurs engagements mondiaux liés aux maladies non transmissibles ne sont pas respectés. En 2019, ces maladies ont représenté 7 des 10 principales causes de décès et ont été à l'origine de 74 % de l'ensemble des décès, contre 61 % en 2000. Parmi les décès prématurés dus à des maladies non transmissibles en 2019, 86 % sont survenus dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Près d'un milliard de personnes vivaient avec un trouble mental en 2019, et le coût de la dépression et de l'anxiété atteignait à lui seul 1 000 milliards de dollars par an. La mortalité prématurée due aux maladies non transmissibles peut être attribuée en partie à une incapacité à combattre les facteurs de risque, tels que le tabagisme, l'usage nocif de l'alcool et la pollution atmosphérique.

37. Depuis sa création en 2013, l'Équipe spéciale a effectué un certain nombre de missions dans les pays et apporté un soutien technique. Au total, 40 argumentaires d'investissement relatifs aux maladies non transmissibles, à la santé mentale, à la sécurité routière et à l'activité physique ont été réalisés entre 2016 et 2023 et ont contribué à faire évoluer les politiques et à renforcer la gouvernance et le financement. Néanmoins, les outils élaborés au niveau mondial pour renforcer l'action multisectorielle doivent être adaptés à la situation des pays concernés. Même un faible soutien technique et financier peut catalyser une action efficace, mais il doit être maintenu dans la durée pour pérenniser les effets des mesures et renforcer les capacités. Un engagement multisectoriel est également nécessaire pour prévenir et maîtriser les maladies non transmissibles, améliorer la santé mentale et optimiser les effets sur le développement durable. Par exemple, le concours d'un certain nombre de secteurs s'avère

indispensable à la mise en œuvre optimale de la santé numérique dans les États Membres.

38. Créé par l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire destiné à stimuler l'action des pays en matière de lutte contre les maladies non transmissibles et de santé mentale (Fonds Health4Life) vise à établir des financements à effet catalyseur pour apporter aux pays un soutien supplémentaire du secteur privé et de fondations et répondre à des priorités telles que l'élargissement de l'accès aux traitements, l'amélioration des politiques, de la législation et de la réglementation et la modernisation des systèmes de santé grâce à des solutions numériques. L'intervenant exhorte les États Membres à contribuer à ce fonds, qui vise à collecter 250 millions de dollars pour la prévention des maladies non transmissibles au cours de ses cinq premières années d'existence. L'Équipe spéciale a également commencé à mettre en œuvre sa stratégie pour la période 2022-2025, qui vise à aider les pays à accélérer l'action multisectorielle sur les objectifs de développement durable liés aux maladies non transmissibles et à la santé mentale, à mobiliser des ressources pour soutenir l'élaboration de priorités et d'interventions portées par les pays, à harmoniser l'action et à forger des partenariats intersectoriels.

Projet de décision E/2023/L.26 : Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

39. **La Présidente** dit que le projet de décision est sans incidence sur le budget-programme.

40. *Le projet de décision E/2023/L.26 est adopté.*

h) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (E/2023/85 ; E/2023/L.30)

41. **M^{me} Achrekar** [Directrice exécutive adjointe du Service des programmes du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)], introduisant le rapport de la Directrice exécutive d'ONUSIDA (E/2023/85), déclare que le VIH/sida reste l'une des pandémies les plus mortelles, et que 39 millions de personnes vivaient avec le VIH à la fin de 2022, dont 1,5 million d'enfants. Chaque minute, une personne meurt de causes liées au sida et toutes les 20 secondes, une autre personne est infectée par le VIH. Néanmoins, au cours des 40 dernières années, des progrès remarquables ont été accomplis dans la lutte mondiale contre le VIH/sida. Le Rapport mondial

actualisé d'ONUSIDA sur le sida 2023 montre qu'il existe une voie pour mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030 et que les pays qui donnent la priorité aux personnes et aux communautés dans leurs politiques et leurs programmes tracent la voie à suivre. Au Botswana, en Eswatini, au Rwanda et au Zimbabwe, 95 % des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, 95 % d'entre elles reçoivent un traitement et 95 % des personnes sous traitement ont une charge virale indétectable. Seize autres pays, dont huit pays d'Afrique subsaharienne, sont en passe d'atteindre ces mêmes valeurs. Dans le monde, 29,8 millions de personnes vivant avec le VIH reçoivent un traitement, soit quatre fois plus qu'en 2010. En s'engageant sur la voie de l'élimination du sida, le monde peut s'assurer de sa préparation à d'autres menaces de pandémie et progresser vers la réalisation de nombreux objectifs de développement durable.

42. Toutefois, les progrès réalisés dans la lutte contre le VIH sont fragiles et, dans un monde marqué par des inégalités croisées, un manque de protection des droits humains, la stigmatisation, la discrimination et des lois structurelles et répressives qui empêchent ou interdisent l'accès aux services de soins de santé, tout le monde n'en bénéficie pas. Chaque semaine, 4 000 adolescentes et jeunes femmes contractent le VIH, et 9,2 millions de personnes ayant besoin d'un traitement ne le reçoivent pas. En 2022, la prévalence du VIH était 11 fois plus élevée chez les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes, 4 fois plus élevée chez les travailleurs et travailleuses du sexe, 7 fois plus élevée chez les consommateurs et consommatrices de drogues injectables et 14 fois plus élevée chez les personnes transgenres. En outre, les programmes de lutte contre le VIH dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ont été dotés de 20,8 milliards de dollars en 2022, soit 2,6 % de moins qu'en 2021 et moins que les 29,3 milliards de dollars qui seraient nécessaires d'ici à 2025. Il est possible de mettre fin au sida en renforçant la volonté politique et en investissant pour apporter une réponse durable au VIH au moyen du financement d'une prévention et d'un traitement du VIH fondés sur des données scientifiques, de l'intégration des systèmes de santé, de lois non discriminatoires, de l'égalité des genres et de l'autonomisation des réseaux communautaires.

43. ONUSIDA a continué de guider les efforts menés au niveau mondial pour éliminer le sida, notamment dans le cadre de l'Alliance mondiale pour mettre fin au sida chez les enfants d'ici à 2030. En partenariat avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et le Plan d'urgence du Président des États-

Unis pour la lutte contre le sida, ONUSIDA utilise des données pour orienter la lutte contre le VIH/sida, tient des réunions avec les parties prenantes pour attirer l'attention politique sur les questions connexes et veille à la mise en place de politiques favorables et efficaces pour soutenir l'accès aux soins de santé. Toutefois, le sous-financement chronique a miné la capacité d'ONUSIDA à remplir son mandat. Depuis 2016, ses ressources financières disponibles sont inférieures de 25 % à son budget de base, ce qui nuit au fonctionnement du Programme commun. Il est impératif de maintenir son fonctionnement, et le Conseil de coordination du Programme a récemment exprimé le souhait de disposer d'un budget de 210 millions de dollars.

44. ONUSIDA a pris des mesures pour aligner ses travaux sur les mandats de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment en adoptant un nouveau Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour la période 2022-2026 et en établissant un Comité consultatif indépendant de surveillance externe, conformément aux recommandations de l'examen fait en 2019 par le Corps commun d'inspection. ONUSIDA continue d'élaborer des outils et des approches pour guider les équipes de pays des Nations Unies et la collaboration interinstitutions dans la mise en œuvre du Programme 2030. Le modèle multisectoriel et multipartite inclusif illustré par ONUSIDA est plus pertinent que jamais et il est encourageant de constater le soutien continu des États Membres.

45. **M. Sekonyana** (Observateur pour l'Afrique du Sud) déclare que son pays reste préoccupé par la persistance du VIH/sida, en particulier en Afrique. Il est également inquiet de constater que les progrès réalisés dans la lutte contre le VIH pendant la période de mortalité maximale, entre 2004 et 2021, s'essoufflent et que le monde n'est pas sur la bonne voie pour mettre fin au sida en tant que menace pandémique d'ici à 2030. Dans son rapport, la Directrice exécutive indique que l'augmentation préoccupante du nombre de nouvelles infections par le VIH est le résultat de la stigmatisation et de la discrimination et que les cadres juridiques et politiques continuent d'entraver les progrès dans les programmes de traitement. Les problèmes de financement freinent les progrès accomplis dans la lutte contre le VIH et dans la mise en œuvre du Programme 2030 dans son ensemble. Ajoutés à la baisse de l'aide internationale en matière de VIH, ils continueront à creuser les inégalités entre les pays et les régions en termes de couverture des traitements contre le VIH.

46. L'Afrique du Sud a accompli des progrès notables dans ses programmes de prévention et de traitement du VIH et plus de 5,7 millions de personnes y sont actuellement sous traitement. En mars 2023, 94,2 % des personnes vivant avec le VIH connaissaient leur statut sérologique, 71 % d'entre elles recevaient une thérapie antirétrovirale et 92 % des personnes sous traitement avaient une charge virale indétectable. Le nombre de nouvelles infections à VIH et de transmissions mère-enfant du virus a diminué.

47. Les négociations sur les déclarations politiques relatives aux réunions de haut niveau sur la santé qui se tiendront en septembre 2023 ont progressé de manière encourageante, notamment en ce qui concerne la reconnaissance du VIH/sida dans ces textes. L'intervenant demande des engagements politiques forts pour donner suite aux déclarations politiques sur le VIH/sida, pour ouvrir la voie à l'élimination des inégalités liées au VIH et mettre fin à la menace que représente le sida pour la santé publique d'ici à 2030. La prévention du VIH parmi les adultes et les jeunes étant une priorité essentielle, l'Afrique du Sud a intégré dans ses politiques des mesures et des services de santé sexuelle et procréative axés sur les adultes, les filles et les jeunes femmes. Des cours d'éducation sexuelle complets ont été intégrés aux programmes scolaires afin de sensibiliser les élèves à l'hygiène et aux informations relatives à la santé et de réduire les risques d'infection à VIH, de mariage d'enfants et de grossesse à l'adolescence. L'Afrique du Sud est également déterminée à financer des essais et des évaluations d'interventions médicales et à subventionner les soins de santé pour les populations clés.

48. **M^{me} Villarreal Gómez** (Mexique) explique que, dans le cadre de son engagement en faveur de l'élimination, de la prévention et du contrôle du VIH/sida, son pays veille à ce que sa population ait accès à des informations fiables et à jour sur le virus au travers d'interventions axées sur les droits humains, le genre, la diversité et l'identité culturelle. Ces interventions contribuent à garantir la santé et le bien-être de toutes et tous, renforcent les réseaux interinstitutions et les communautés et aident à surmonter les obstacles à la couverture sanitaire grâce à des programmes de prévention et de maîtrise du VIH, du virus de l'hépatite C et des infections sexuellement transmissibles. Il est essentiel d'élaborer des programmes publics dans le cadre de systèmes résilients et résistants aux chocs. En 2020, le Mexique a lancé un programme national d'élimination de l'hépatite C, qui prévoit un accès universel gratuit au dépistage, au diagnostic et au traitement du virus. En tant que membre récemment élu du Conseil de coordination du

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Mexique entend veiller à ce que le Programme commun suive une approche transversale tenant compte des questions de genre et protège tous les droits humains, en particulier ceux des victimes de discrimination et des personnes en situation de vulnérabilité.

49. **M^{me} Morrissey-Pearce** (Observatrice pour l'Australie), s'exprimant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, rappelle que les outils nécessaires pour mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique existent déjà. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, le nombre de nouvelles infections annuelles a chuté de 57 % entre 2010 et 2022 grâce à un leadership fort, à un financement accru et à des politiques efficaces et fondées sur des données scientifiques. Toutefois, le nombre de nouvelles infections dans le monde continue d'augmenter chaque année en raison du manque de services de prévention, de dépistage, de traitement et de soins efficaces et fondés sur des données probantes. Ainsi, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le nombre de nouvelles infections annuelles a augmenté de 61 % entre 2010 et 2022. Les populations clés sont laissées pour compte, en particulier les personnes transgenres.

50. Il apparaît clairement que les populations clés ne cherchent pas à obtenir des soins de santé et d'autres services vitaux lorsqu'elles sont confrontées à des obstacles majeurs (stigmatisation, discrimination, violence, harcèlement, arrestation ou emprisonnement). Les lois et politiques punitives et certaines normes et pratiques culturelles acceptées accroissent le risque d'infection à VIH. L'Australie appelle à prendre des décisions de santé publique fondées sur des données probantes, à défendre les droits humains de toutes et tous dans le cadre des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable liés au VIH d'ici à 2030 et à redoubler d'efforts pour collecter et utiliser des données ventilées qui permettront d'adopter des approches plus stratégiques pour atteindre les populations clés.

Projet de résolution E/2023/L.30 : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

51. **M. Mahmassani** (Secrétaire du Conseil), donnant lecture d'un état des incidences du projet de décision E/2023/L.30 sur le budget-programme conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil, explique qu'aux termes du paragraphe 23 du projet de résolution, le Conseil priera le Secrétaire général de lui présenter, avant sa session de 2025 et après consultations avec le Conseil de coordination du Programme à sa 53^e réunion en décembre 2023, un rapport sur la suite donnée à la

résolution du Conseil sur le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (E/RES/2021/26) concernant l'établissement d'une limite au nombre de mandats et d'objectifs de performance pour le poste de Directeur exécutif ou de Directrice exécutive d'ONUSIDA.

52. La demande contenue au paragraphe 23 du projet de résolution signifierait que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait publier un document d'avant-session de 8 500 mots, rédigé dans les six langues officielles, ce qui entraînerait des dépenses supplémentaires non renouvelables d'un montant de 24 500 dollars en 2024. Si le Conseil adopte le projet de résolution E/2023/L.30, les dépenses supplémentaires pour l'année 2024 au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) seront demandées dans le cadre du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil au cours de sa session de 2023.

53. **M. Busch** (Observateur pour l'Allemagne), s'exprimant également au nom du Kenya, déclare que le projet de résolution affirme la poursuite du travail d'ONUSIDA à l'appui de la mise en œuvre complète de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 et souligne que le Programme commun reste un modèle de travail conjoint coordonné et inclusif au sein des Nations Unies.

54. Malgré les nombreux progrès réalisés, le sida est loin d'être éliminé. En 2022, près de 1,3 million de nouvelles personnes ont été infectées par le VIH et plus de 630 000 sont décédées des causes du sida, notamment en raison des inégalités sociales et économiques et des problèmes liés aux droits humains. Il est plus que jamais nécessaire de disposer d'un Programme commun solide pour définir une vision et une stratégie mondiales en vue de la prochaine phase de la lutte mondiale contre le sida.

55. Les auteurs du projet de résolution prennent acte de l'importance de la Déclaration politique de 2021 sur le VIH et le sida : mettre fin aux inégalités et agir pour vaincre le sida d'ici à 2030, ainsi que de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026, qui est alignée sur le Programme 2030. Les déficits de financement persistants du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités et leurs répercussions sur la capacité d'ONUSIDA à mettre en œuvre son Programme de travail annuel sont préoccupants. Le projet de résolution demande aux donateurs actuels de maintenir et d'augmenter leurs contributions pour financer le Cadre et invite les nouveaux donateurs des secteurs public et privé à apporter leur contribution. Il

faut agir de toute urgence pour atteindre les étapes et les objectifs fixés pour 2025, qui sont des conditions préalables pour mettre fin à la pandémie de sida d'ici à 2030, et pour intensifier les services de prévention, de dépistage, de traitement, de prise en charge et de rétention en matière de VIH fondés sur des données scientifiques et axés sur l'être humain, y compris l'accès à des médicaments sûrs, efficaces, de qualité et gratuits ou d'un coût abordable pour celles et ceux qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes femmes, les populations clés et les enfants vivant avec le VIH. Le projet de résolution accorde une attention particulière aux populations clés les plus exposées au risque d'infection à VIH et reconnaît que les efforts déployés pour parvenir à une couverture sanitaire universelle devraient s'appuyer sur les enseignements tirés de la riposte multisectorielle au VIH. Le projet de résolution appelle à redoubler d'efforts pour protéger les droits humains et promouvoir l'égalité entre les genres dans le contexte du VIH, manifeste sa préoccupation en ce qui concerne les lois, les politiques et les pratiques qui entravent l'accès à la prévention du VIH, à son traitement, aux services de soins et aux services d'appui et reconnaît le rôle essentiel que joue la société civile dans la riposte mondiale à l'épidémie de sida.

56. *Le projet de résolution E/2023/L.30 est adopté.*

57. **M^{me} Pereira Gomes** (Brésil) estime que le travail d'ONUSIDA est indispensable à la réalisation par tous les États Membres des objectifs fixés en matière de traitement et de dépistage du VIH. Il est nécessaire de lutter contre les inégalités qui entravent la riposte au VIH et de garantir un accès équitable et abordable aux dernières innovations en matière de dépistage et de traitement. L'intervenante appelle à la mise en place d'un environnement favorable et respectueux des droits humains, qui permettrait aux personnes de s'informer en matière de diagnostic et de traitement et d'accéder à des outils vitaux sans craindre la stigmatisation, la discrimination ou la violence. À cet égard, la participation de communautés efficaces et le financement durable d'ONUSIDA seront d'une importance capitale. Les principaux enseignements tirés de la lutte contre le VIH/sida devraient continuer de guider les actions mondiales de lutte contre le sida et les futures pandémies.

58. En juin 2023, le Brésil a accueilli l'annonce de la création du Conseil mondial d'ONUSIDA sur l'inégalité, le sida et les pandémies, dont l'objectif est de produire des preuves en ce qui concerne les inégalités à l'origine des pandémies et l'importance des approches multisectorielles dans le renforcement des ripostes aux pandémies. Le Brésil demande aux autres États Membres de se joindre à cette initiative.

59. **M. Heartney** (États-Unis d'Amérique) indique que les efforts intenses déployés pour comprendre le VIH et contrôler la pandémie ont permis de définir clairement la marche à suivre pour mettre fin au VIH/sida en tant que menace sanitaire mondiale d'ici à 2030. Des progrès ont été réalisés en matière de traitement et de prévention du VIH et, forte de décennies d'expérience, la communauté internationale dispose des connaissances nécessaires pour atteindre ses objectifs communs. Néanmoins, les importants enseignements qui ont pu être tirés sont de moins en moins suivis. Si les populations les plus exposées au VIH sont bien connues, les enfants, les filles, les jeunes femmes, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes, les toxicomanes et les travailleurs et travailleuses du sexe continuent de souffrir d'inégalités persistantes. Il n'est plus à démontrer qu'il est plus efficace d'apporter des services aux populations clés et vulnérables que d'attendre d'elles qu'elles cherchent à obtenir ces services, souvent au péril de leur vie, et que la stigmatisation et la discrimination entravent la mise en œuvre d'une politique avisée et entraînent des résultats négatifs. Néanmoins, certains pays continuent d'adopter des lois et de maintenir des politiques qui institutionnalisent la stigmatisation et la discrimination, mettant en péril les progrès durement acquis et leur capacité à atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Les États Membres devraient appuyer les politiques globales fondées sur des données probantes qui influencent à long terme la lutte contre l'épidémie et s'élever contre les actions et les politiques qui sapent les efforts collectifs.

60. **M^{me} Arab Bafrani** (République islamique d'Iran) estime que pour être efficace, la riposte au VIH/sida nécessite une solidarité mondiale et une responsabilité partagée, notamment en ce qui concerne l'aide au développement pour soutenir les systèmes de santé et améliorer l'accès sans entrave au diagnostic, au traitement et aux médicaments. Les déficits de financement de la lutte contre le VIH/sida au niveau international sapent les efforts déployés par les pays en développement pour accélérer la mise en œuvre de mesures efficaces. La coopération internationale doit permettre de relancer le transfert de technologies, de garantir un accès sans entrave aux médicaments pour les pays en développement et de soutenir le renforcement des capacités, la recherche, l'aide au développement et la coopération scientifique. Les médicaments et les technologies sanitaires les plus récents en matière de prévention, de dépistage et de traitement du VIH devraient être rapidement disponibles à un coût abordable.

61. L'Iran a réalisé des progrès notables dans la promotion de la santé et du bien-être des personnes vivant avec le VIH, l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH et la réduction de la transmission du sida parmi les consommateurs et consommatrices de drogues. Cependant, alors que le paragraphe 7 de la résolution E/2023/L.30 demande aux États de lever d'urgence tous les obstacles qui limitent la capacité des pays en développement de fournir des produits de prévention et de traitement du VIH efficaces et d'un coût abordable, les mesures coercitives unilatérales continuent d'entraver les efforts visant à renforcer les systèmes de santé et à répondre de manière efficace aux difficultés sanitaires, d'empêcher l'accès aux produits et équipements médicaux vitaux et de saper la coopération internationale dans le domaine de la santé. Elles constituent une violation flagrante des principes fondamentaux consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies et portent gravement atteinte aux droits humains de millions de personnes, y compris celles qui vivent avec le VIH. La République islamique d'Iran condamne fermement ces mesures illégales et insiste sur le fait que les États devraient renoncer à les promulguer et à les appliquer.

62. L'Iran devrait pouvoir examiner et appliquer les dispositions de la résolution E/2023/L.30, conformément à ses lois, réglementations, politiques et priorités nationales ainsi qu'à ses valeurs religieuses, culturelles et sociales.

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

g) Établissements humains

63. **M. Mlynár** [Sous-Secrétaire général et Directeur exécutif adjoint du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)] indique que la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui s'est tenue à Nairobi en juin 2023, a réuni plus de 5 000 participants issus de 137 pays, dont plus de 80 ministres. La session a permis de s'assurer de l'engagement des parties prenantes au Nouveau Programme pour les villes et s'est particulièrement concentrée sur l'importance du travail d'ONU-Habitat pour aider les pays à accélérer la mise en œuvre du Programme. Le Programme met à disposition une feuille de route pour la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres accords mondiaux, comme reconnu lors de la double réunion convoquée par le Conseil et par l'Assemblée générale en avril 2022 pour examiner sa mise en œuvre.

64. Au cours de la session, les États Membres ont adopté 10 résolutions de fond pour piloter le

développement urbain durable et la réalisation des objectifs au niveau local. Les résolutions relatives au logement convenable pour tous et à la transformation des établissements informels, axées autour de la cible 11.1 des objectifs de développement durable, contribueront à l'élaboration d'orientations universelles pour répondre au besoin croissant de logements convenables par l'intermédiaire de groupes d'experts intergouvernementaux et d'accords sur des mesures majeures. Les résolutions relatives à l'urbanisation et à la résilience face aux changements climatiques ainsi qu'à la biodiversité et à la résilience des villes favorisent le respect des engagements déterminés au niveau national et des plans nationaux d'adaptation au moyen de stratégies municipales et l'avancement du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal grâce au plan d'action en lien avec les autorités infranationales, les municipalités et autres autorités locales au service de la biodiversité (2023-2030). Les résolutions relatives à la création d'un Cadre de résilience des établissements humains visent à orienter la lutte contre les répercussions de crises multiples et interdépendantes, ce qui revêt une importance capitale, compte tenu de la situation géopolitique actuelle.

65. Les principaux moyens de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ont également été revus à la hausse. Une résolution relative à la modulation des objectifs de développement durable en fonction des spécificités locales vise à aider les administrations nationales et locales à accélérer la réalisation des objectifs, tandis que les résolutions relatives aux villes intelligentes centrées sur les personnes et sur l'aménagement urbain et l'infrastructure durable alimenteront les discussions sur la réalisation des objectifs au moyen d'applications inclusives de la technologie et d'un financement durable. En outre, les États Membres ont demandé à ONU-Habitat de mettre sur pied une plateforme technique numérique mondiale pour l'urbanisation et le développement des infrastructures afin d'accroître la capacité des administrations infranationales et locales à planifier, à investir, à gouverner et à prodiguer des services urbains de base d'une manière socialement inclusive et écologiquement durable.

66. Les résolutions offriront aux pays les orientations générales dont ils ont besoin, donneront un objectif stratégique à ONU-Habitat et auront d'importantes implications pour les réunions intergouvernementales au sein des Nations Unies. Les résultats de la session contribueront directement au Sommet sur les objectifs de développement durable, dans le cadre duquel la modulation des objectifs en fonction des spécificités locales a été identifiée comme une initiative à fort impact. De la même manière, le Sommet de l'avenir

abordera le rôle des administrations locales dans le système multilatéral, tandis que le Sommet social mondial traitera de la question du logement, qui constitue une piste fondamentale pour la réalisation du nouveau contrat social. L'Assemblée d'ONU-Habitat a décidé de prolonger le plan stratégique d'ONU-Habitat jusqu'à la période 2024-2025 et d'adopter un nouveau plan stratégique pour la période 2026-2029 lors de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée à Nairobi en 2025.

67. **M. Rupende** (Zimbabwe) souligne que sa délégation attend avec impatience l'aide d'ONU-Habitat pour atteindre la cible 11.1 des objectifs de développement durable, à savoir garantir l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable. Pour ce faire, il sera nécessaire d'apporter des modifications drastiques aux politiques et aux investissements, ainsi que d'adopter une démarche du développement centrée sur le logement. Les résolutions adoptées lors de l'Assemblée d'ONU-Habitat auront ainsi un rôle primordial à jouer. Alors que les changements climatiques entraînent des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et intenses, la résilience des villes et des infrastructures face au risque de catastrophes doit être renforcée. L'infrastructure verte et bleue et les solutions fondées sur la nature, comme les forêts urbaines, la stabilisation du littoral et les toitures végétalisées, pourraient contribuer à atténuer les changements climatiques et à accroître la résilience, mais si le déficit de financement mondial persiste, nous ne serons pas en mesure d'atteindre les objectifs du Programme 2030. Le Zimbabwe appelle donc à un renforcement de la coopération internationale dans la mobilisation des ressources, afin de permettre aux villes d'augmenter les recettes locales et de renforcer l'appareil administratif.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

a) Rapports des organes de coordination (A/78/16)

68. **La Présidente** croit comprendre que le Conseil souhaite prendre note du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa soixante-troisième session (A/78/16).

69. *Il en est ainsi décidé.*

b) Projet de budget-programme pour 2024 (A/78/6)

70. **La Présidente** croit comprendre que le Conseil souhaite prendre note des chapitres pertinents du projet de budget-programme pour 2024 (A/78/6).

71. *Il en est ainsi décidé.*

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite) (E/2023/L.33)

Projet de résolution E/2023/L.33 : Progrès accomplis dans l'application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

72. **La Présidente** dit que le projet de résolution est sans incidence sur le budget-programme.

73. **M. Rupende** (Zimbabwe) estime que l'adoption du projet de résolution E/2023/L.33 réaffirmerait l'engagement des États Membres en faveur de l'examen quadriennal complet et consacrerait le rôle du Conseil en tant que plateforme chargée de rendre compte des performances et des résultats obtenus au regard du Programme 2030 et de les accélérer, ainsi que de coordonner l'action à l'échelle du système et de tracer des orientations. Le projet de résolution évalue de manière substantielle les progrès réalisés dans l'application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale avant la fin du cycle d'examen quadriennal complet de 2020 et constitue une base solide pour les discussions à venir sur le financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les négociations en vue du prochain cycle d'examen quadriennal complet, qui débutera en 2024.

74. Il convient d'aligner les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement sur les priorités et plans nationaux et sur l'évolution des besoins des États Membres en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030 et l'examen quadriennal complet. Le Zimbabwe appelle à poursuivre les efforts dans les futurs débats consacrés aux activités opérationnelles de développement et à organiser des séances d'information officielles régulières sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet et sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

75. **M. Heartney** (États-Unis d'Amérique) précise que, si son pays s'est joint au consensus sur le projet de résolution, le texte ne reflète pas suffisamment ou explicitement certains points qui ont fait l'objet de discussions intergouvernementales. Les États-Unis exhortent les entités et bureaux compétents des Nations Unies à en tenir compte lors de la mise en œuvre du projet de résolution.

76. Premièrement, la défense des droits humains et des autres valeurs des Nations Unies doit rester une mission fondamentale du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Chaque coordonnateur résident ou coordonnatrice résidente devrait se faire le porte-drapeau des valeurs inscrites dans la Charte des Nations Unies, et la transparence, la responsabilité et l'indépendance dont ils font preuve devraient constituer des critères importants pour évaluer leurs performances et l'efficacité du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans son ensemble. Il est regrettable que le projet de résolution ne contienne pas les références aux droits humains qui avaient été convenues préalablement. Deuxièmement, les chaînes de responsabilité relatives au travail effectué et aux résultats obtenus dans le cadre du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents doivent être clarifiées et renforcées au moyen de mécanismes tels que le Bureau indépendant d'évaluation. Ces améliorations sont indispensables au contrôle effectif du système par les États Membres. Troisièmement, les États-Unis invitent le Secrétariat à veiller à la transparence et à l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les revenus et les dépenses du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et à fournir des informations plus détaillées sur les effectifs et le budget. Sans cela, il n'est pas possible de trouver une solution durable au financement du système.

77. **M^{me} Mendoza Elguea** (Mexique) estime que le rôle des coordonnateurs résidents et coordonnatrices résidentes et des chefs d'équipe de pays doit être constamment renforcé, car le travail de terrain figure parmi les principaux atouts du système des Nations Unies. Face à des crises multiples, les coordonnateurs résidents et coordonnatrices résidentes ont donc besoin de ressources et d'outils adéquats pour s'acquitter de leur mandat et de la flexibilité nécessaire pour adapter le travail de leurs équipes de pays de manière à répondre aux besoins spécifiques des pays hôtes et à soutenir la réalisation du Programme 2030.

78. Dans la perspective de l'examen quadriennal complet à venir en 2024, il est regrettable que le projet de résolution n'ait pas explicitement réaffirmé les mandats transversaux, en particulier ceux qui accusent un retard ou qui doivent être mieux adaptés aux questions relatives aux personnes handicapées, au genre, aux changements climatiques, à la réduction des risques de catastrophe et aux atteintes et à l'exploitation sexuelles. La délégation mexicaine s'interroge donc sur la pertinence d'un renouvellement annuel du projet de résolution s'il n'y a pas de volonté de le renforcer ou de cerner les domaines nécessitant des travaux

supplémentaires, qui auraient une incidence sur l'examen quadriennal complet.

La séance est levée à 17 h 10.